



L'Union interparlementaire (UIP), les Champions internationaux de l'égalité des sexes – Genève, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ONU Femmes et les missions permanentes du Canada, de l'Éthiopie, des Fidji, de l'Irlande, des Maldives, du Mexique, du Rwanda et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, ont le plaisir de vous inviter à une réunion parallèle intitulée :

Légiférer en faveur de l'égalité des sexes : éliminer la discrimination et la violence sexiste d'ici 2030

**Mercredi 26 juin 2019, 13 h 30 – 15 heures
Salle IX, Palais des Nations, Genève**

L'année 2019 marque le 40^e anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le 25^e anniversaire du mandat de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et conséquences. Le temps est venu de faire le point sur la mise en œuvre au niveau national de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995 en vue du bilan des 25 ans, en 2020. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 donne, pour sa part, l'impulsion nécessaire pour que la CEDEF et le Programme d'action de Beijing deviennent réalité pour les femmes et les filles, et pour le bien commun.

L'[Indice de genre des ODD 2019](#) récemment lancé révèle qu'aucun pays n'a réalisé l'égalité des sexes dans tous les domaines. Plus de 2,5 milliards de femmes et de filles dans le monde sont encore victimes de lois discriminatoires¹. La discrimination en matière législative couvre un large éventail de domaines tels que la capacité des femmes de voyager, de chercher un emploi, d'accéder aux tribunaux, de recevoir un héritage ou de décider quand et avec qui se marier sur un pied d'égalité avec les hommes. Par exemple, selon la Banque mondiale, 104 pays ont encore des lois interdisant aux femmes d'occuper des emplois spécifiques, et dans 18 pays, les maris peuvent légalement empêcher leur femme de travailler². La violence sexiste à l'égard des femmes est très répandue tant dans la sphère privée que dans la sphère publique. Pourtant, 45 pays n'ont pas de lois sur la violence domestique³ et dans 59 pays il n'existe pas de loi sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail⁴.

Les parlements sont un élément clé de la solution, en tant que représentants de l'ensemble de la population. Les parlementaires peuvent amender les lois et parfois rédiger des propositions de loi. Ils peuvent également s'adresser à leurs électeurs pour obtenir leur appui en faveur de réformes juridiques et demander des comptes au gouvernement. Pourtant, les processus législatifs ont historiquement exclu les femmes et les filles et le font encore pour la plupart. Au 1^{er} janvier 2019, seulement un ministre sur cinq et moins d'un parlementaire sur quatre étaient des femmes⁵. En conséquence, la voix et les perspectives des femmes continuent d'être largement absentes des cadres et des pratiques juridiques. En outre, les parlements ne sont souvent pas en mesure d'intégrer une perspective de genre dans leur travail.

¹ McKinsey Global Institute. 2015. [The Power of Parity: How Advancing Women's Equality Can Add \\$12 Trillion to Global Growth](#). McKinsey & Company, p. 74.

² Banque mondiale. 2018. [Les femmes, l'entreprise et le droit 2018](#), p. 2.

³ Ibid., p. 21.

⁴ Ibid., p. 2.

⁵ Voir UIP-ONU Femmes. 2019. [Les femmes en politique 2019](#).

Il est maintenant temps de redoubler d'efforts pour accroître la participation des femmes à la prise de décision politique tout en créant des synergies entre les secteurs, y compris les parlements, et en faisant progresser l'égalité des sexes dans la loi. En mars 2019, [une ambitieuse initiative multipartite visant à éliminer toutes les formes de discrimination sexuelle dans la loi d'ici 2030](#) a été lancée par ONU Femmes avec l'UIP et un large éventail d'autres partenaires. Cette stratégie vise à accélérer l'abrogation des lois discriminatoires dans six domaines thématiques : les réformes globales, l'autonomisation économique des femmes, les dispositions afférentes à l'âge minimum du mariage, les droits en matière de nationalité, les lois discriminatoires s'appliquant au viol et les lois relatives à la famille et au statut personnel.

De plus en plus de gens reconnaissent qu'il est essentiel de légiférer pour protéger les femmes de la violence et du harcèlement au travail afin de garantir leurs droits fondamentaux et leur autonomie économique. Il est important de noter qu'à l'heure où l'OIT célèbre son centenaire, elle élabore un nouvel instrument sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, qui est également le thème des 16 journées de mobilisation 2019 contre la violence sexiste envers les femmes.

L'Union interparlementaire (UIP) – l'organisation mondiale des parlements – aide les parlements à faire progresser l'égalité des sexes. Alors que l'UIP célèbre son 130^e anniversaire en 2019 et que plusieurs autres événements marquants sont célébrés à l'échelle internationale, il est indispensable de mobiliser davantage les parlements nationaux en faveur de l'égalité des sexes dans la loi.

Cet événement réunira des parlementaires du monde entier, ainsi que des représentants de gouvernements, d'organisations internationales et de la société civile, et fera le point sur les progrès réalisés et ce qu'il reste à faire pour légiférer en faveur de l'égalité des sexes.

Après un débat modéré avec le groupe d'experts, la parole sera donnée aux participants.

Présidente/modératrice : S.E. l'Ambassadrice Rosemary McCarney, Représentante permanente du Canada

Intervenants :
M. Martin Chungong, Secrétaire général, UIP
Mme Nahla Haidar, membre, Comité CEDEF
Mme Dubravka Šimonović, Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes
Mme Christine Löw, Directrice, Bureau de liaison, ONU Femmes, Genève
M. Maxime Koné, parlementaire, Burkina Faso

Commentateurs :
S. E. l'Ambassadrice Veronika Bard, Représentante permanente de Suède
S.E. l'Ambassadeur François Ngarambé, Représentant permanent du Rwanda
M. Yibza Tesfaye, Conseiller Ministre, Mission permanente de l'Ethiopie
Mme Janepher N. Egunyu, Présidente du Comité Droits de l'Homme, Ouganda
Mme Valentina Beghini, Agente technique principale, Égalité des sexes, OIT

Des rafraîchissements seront servis à l'extérieur de la salle IX à partir de 13 h 10.
L'interprétation simultanée en français et en anglais sera disponible durant l'événement.